

AVIS D'INSAISSABILITE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Chantal HARDY, Notaire à MONT SAINT AIGNAN (Seine Maritime), 52, avenue du Mont aux Malades, le 05 avril 2011, Monsieur **Rémi Georges Gaston CELLIER**, né à PAU (64000) le 07 septembre 1958, époux de Madame **Catherine DIVAY**, demeurant à BOIS-GUILLAUME (76230), 61, rue du Commandant Dubois.

Exerçant en son nom personnel l'activité professionnelle d'architecte DPLG sous l'enseigne «**RC Architecture**», 61, rue du Commandant Dubois, 76230 BOIS-GUILLAUME (Insee n° 440 336 097 00017).

A déclaré insaisissables ses droits sur les lots n° 16 (appartement) et 155 (parking) dépendant d'un immeuble sis à ROUEN 12, boulevard Gambetta, Villa du Carroussel, cadastré S° MK n° 37..

Cette déclaration n'a effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques.

Pour insertion,
le Notaire.

27-4-11

9083-5971

AVIS D'APPORTS

D.G.S.

SAS au capital de 1.000 €

Siège social :

**Zone d'Activités Caux Multipôles
76190 VALLIQUERVILLE**

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2011 :

– La Société «**D.G.S.**», SAS au capital de 1.000 €, dont le **siège social** est Zone d'Activités Caux Multipôle, 76190 VALLIQUERVILLE, immatriculée au R.C.S. de ROUEN n° 528 830 995 a approuvé :

– Le **projet d'apport partiel d'actif** soumis au régime juridique des scissions dans le cadre des dispositions des articles L. 236-16 à L. 236-21 du code de commerce et ses annexes signé le 04 mars 2011 avec la société «**D.G.S. INTERNATIONAL**», SAS au capital de 800.000 €, dont le **siège social** est Zone d'Activités Caux Multipôles, 76190 VALLIQUERVILLE, immatriculée au R.C.S. de ROUEN n° 353 118 722.

– La transmission de la branche complète et autonome d'activité de :

• L'électricité générale, vente et installation de matériel électrique, installations téléphoniques, ventilations mécaniques centralisées, pose d'antennes et en général toutes opérations similaires se rapportant au bâtiment et à l'industrie, accessoirement travaux en tous corps d'état.

• L'achat, la vente et la location de matériel et pièces détachées dans les secteurs industriels, administratifs et celui des entreprises publiques, la représentation de toutes marques desdits matériels.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements se rapportant à ces activités.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Exploitée à VALLIQUERVILLE 76190, Zone d'Activités Caux Multipôles.

• La valeur de la branche d'activité apportée, ainsi évaluée, s'élevant à un montant net de 999.000 €,

Ainsi effectuée ainsi que sa rémunération.

– A décidé d'**augmenter le capital social** de la société «**D.G.S.**» d'une somme de 999.000 € par la création de 99.900 actions

ordinaires nouvelles de 10 € nominal chacune, entièrement libérées le capital social étant porté de 1.000 € à 1.000.000 €, sans prime d'apport.

– A décidé de **modifier** les articles 6 (formation du capital) et 7 (capital social) des statuts, comme conséquence de l'augmentation de capital.

Article 6 - Formation du capital :

Ancienne mention :

Les apports faits par les associés à la constitution de la société, d'un montant de 1.000 € et formant le capital d'origine, ont tous été des apports de numéraire.

Article 6 - Formation du capital :

Nouvelle rédaction :

Les apports faits par les associés à la constitution de la société, d'un montant de 1.000 € formant le capital d'origine ont tous été des apports de numéraire.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 avril 2011, le **capital social a été porté** de 1.000 € à 1.000.000 €, suite à l'apport consenti par la société **D.G.S. INTERNATIONAL** de sa branche d'activité de l'électricité générale, vente et installation de matériel électrique, installations téléphoniques, ventilation mécanique centralisées, pose d'antennes et en général toutes opérations similaires se rapportant au bâtiment et à l'industrie, accessoirement travaux en tous corps d'état.

– L'achat, la vente et la location de matériel et pièces détachées dans les secteurs industriels, administratifs et celui des entreprises publiques, la représentation de toutes marques desdits matériels.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements se rapportant à ces activités.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Exploitée à VALLIQUERVILLE 76190, Zone d'Activités Caux Multipôles.

Ledit apport ayant été évalué à la valeur nette comptable à un montant de 999.000 euros, selon les éléments chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes annuels de la société apporteuse **D.G.S. INTERNATIONAL** arrêtés au 31 décembre 2010.

Article 7 - Capital social :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 1.000 €. Il est divisé en 100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 € chacune.

Article 7 - Capital social :

Nouvelle rédaction :

Le **capital social** est fixé à 1.000.000 d'euros.

Il est divisé en 100.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 €.

27-4-11

9092-5971

EXTRAIT DE DECISION

**DECISION D'AMENAGEMENT
COMMERCIAL N° 2011-03**

Affaire suivie par
M^{me} Sylvie RESTENCOURT

**Secrétariat
de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial**

Réunie le 14 avril 2011, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Seine-Maritime, a autorisé la société **SCI LA CARBONNIERE**, dont le siège social est 10, rue Bigarreau, 68260 KINGERSHEIM, à créer un magasin «**Autour de Bébé**» d'une surface de vente de 995 m² à BARENTIN (76360), 72, rue de l'Em, parc commercial de La Carbonnière.

Le texte de cette décision est affiché à la porte de la Mairie de BARENTIN pendant 1 mois.

27-4-11

9025-5971

Circonscription judiciaire ROUEN - LE HAVRE

AVIS D'APPORT

Suivant acte à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY en date du 19 avril 2011.

• La société **ANJAC CSI**, Société par Actions Simplifiée au capital de 11.188.348 euros dont le siège social est à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76800), rue du Fossé Roger, Z.I. et Immatriculée sous le numéro R.C.S. ROUEN 357 503 481.

• Et la société **DISTRIBUTION NORMANDE DE CLIMATISATION ET VENTILATION** «(ci-après dénommée **DNCV**)», Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros dont le siège social est à Montivilliers (76290), 20/22, rue Raoul Dufy et immatriculée sous le numéro R.C.S. LE HAVRE 399 911 106.

Ont établi un projet de fusion par absorption de la société **DNCV** par la société **ANJAC CSI** au moyen de l'apport par la société absorbée à la société absorbante de tous les éléments de son actif évalués à 767.116 euros et de son passif évalués à 1.153.754 euros, correspondant à un apport net par la société absorbée de 386.638 euros.

Les créanciers des sociétés absorbée et absorbante dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans le délai de trente jours fixé par l'article R 236-8 du Code de commerce.

La société absorbante possédant la totalité du capital de la société absorbée, ne procédera à aucune augmentation de capital.

Le montant prévu de la prime de fusion est égal au montant de l'apport net fait par la société absorbée.

La fusion ci-dessus a été convenue sous la condition de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société absorbante avant le 31 décembre 2011.

Il a été d'autre part stipulé que la fusion de la société absorbée avec la société absorbante produirait effet au 1^{er} janvier 2011.

Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés aux Greffes des Tribunaux de Commerce de ROUEN le 21 avril 2011 et du HAVRE le 22 avril 2011, en conformité de l'article L 236-6 du Code de Commerce.

Pour avis.

27-4-11

9073-5971

Circonscription judiciaire LE HAVRE

SOCIÉTÉS

SCM Docteurs BOUSQUET - TROCQUE

Au capital de 200 euros

Siège social :

29, rue Lord Kitchener

76600 LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE : en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte Sous Seing Privé en date du 1^{er} avril 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Moyens.